

SAVOIE  MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

Règlement Grande Bambée 2026



ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le trail « La Grande Bambée » est organisé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Val d'Arly / Bureau de La Giettaz. L'épreuve aura lieu le dimanche 30 août 2026. La course hors stade de type trail se déroulera entre 1070 et 2120 mètres d'altitude.

Les épreuves sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non

*** 4 parcours :**

- La **Bambette** 10km et 600m de dénivelé+ - **Départ 8h30**
Né/née avant le **30/08/2008** en solo hommes et femmes
- La **Petite Bambée** 16km et 920m de dénivelé+ - **Départ 8h30**
Né/née avant le **30/08/2008** en solo hommes et femmes
- La **Bambée** 28km et 1780m de dénivelé+ - **Départ 8h**
Né/née avant le **30/08/2006** en solo hommes et femmes
- La **Grande Bambée** 44km et 2700m de dénivelé+ - **Départ 7h15**
Né/née avant le **30/08/2006** en solo hommes et femmes

Pour raison de sécurité :

*** 2 barrières horaires sur la Grande Bambée et Bambée :**

- dernier passage au Plan à 11h : après cet horaire les concurrents inscrits pour la grande et moyenne boucles seront rapatriés jusqu'à l'arrivée.
- dernier passage au Jaillet à 14h15 : après cet horaire les concurrents inscrits pour la grande et moyenne boucles devront obligatoirement rejoindre Le Plan par les itinéraires de replis balisés d'où ils seront rapatriés jusqu'à l'arrivée.

*** Fermeture de la course Grande Bambée à 16h30, après cet horaire les concurrents ne seront pas classés.**

ARTICLE 2 : ORGANISATION

- L'Organisateur se réserve le droit d'ajuster son règlement en fonction de l'évolution, des conditions sanitaires, de la réglementation gouvernementale ou préfectorale en vigueur, et des préconisations de la FFA.
- Les secours sont assurés et coordonnés par la société Mountain Medic Events, spécialisée dans le secours en milieu isolé, notamment en montagne. N° 813573078 et agréée de sécurité civile. Ils prennent en charge des victimes en coordination avec des services publics qui prennent ensuite le relais. Le centre de secours du Val d'Arly est également informé de la manifestation et du dispositif de secours mis en place.
- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.

- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler.
- Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.
- Balisage en place le long du parcours.

ARTICLE 3 : PROGRAMMATION DES RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

Il n'y aura pas de catégories d'âge.

La remise des prix aura lieu, sur l'aire d'arrivée.

- Seront récompensés :
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Bambette
 - Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Petite Bambée.
 - Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Bambée.
 - Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Grande Bambée.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

- 1) * de la **photocopie de la licence F.F.A en cours de validité : soit une Licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et encadrements ne sont pas acceptées) La licence triathlon non acceptée, il n'y a pas d'accord entre la FFA et la FFTri Les licences étrangères ne sont pas acceptées.**

* ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA, dans le cadre de de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière (<https://pps.athle.fr/>).

Parcours Prévention Santé (PPS) - Votre PPS est désormais valable 1 an

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à la date (01/01/2026), il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé. Votre inscription sera validée. **(La vérification est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique)**

Les certificats médicaux ne seront plus acceptés sur cette épreuve.

2) du **paiement** des droits d'inscriptions :

* **Inscription jusqu'au dimanche 23 août minuit :**

- Inscription course avec repas La Bambette : 18€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription course avec repas : La Petite Bambée : 26€ + frais sur la plateforme Sportips
- Inscription course avec repas : La Bambée : 38€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription La Grande Bambée avec repas : 49€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips

* **Inscription du lundi 24 août au jeudi 27 août minuit en ligne ; le vendredi 28/08 et le samedi 29/08 jusqu'à 12h uniquement sur place au bureau de l'Office de Tourisme de La Giétaz :**

- Inscription course La Bambette avec repas : 23€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription course La Petite Bambée avec repas : 31€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription La Bambée avec repas : 43€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription La Grande Bambée avec repas : 54€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips

* **Repas supplémentaire accompagnateurs : 13€**

Attention, il n'y aura pas d'inscription aux épreuves, ni d'achat de repas sur place le dimanche 30 août 2026.

3) **D'un justificatif d'âge et d'identité, chaque retrait de dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité (aucun dossard ne sera remis sans celle-ci ou à une tierce personne).**

4) Du **bulletin d'inscription.**

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

La compétition est limitée 600 coureurs au total.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante : Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giétaz – Chef-Lieu – 73590 La Giétaz. (Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'ARLY »).

La remise des dossards aura lieu à l'Office de Tourisme le samedi 29/08 de 14h à 18h et le jour même :

- de 5h30 à 6h30 pour La Grande Bambée 44km/2700m+
- de 6h30 à 7h30 pour La Bambée 28km/1780m+
- de 7h00 à 8h00 pour La Petite Bambée 16km/920m+
- de 7h00 à 8h00 pour La Bambette 10km/600m+

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification ainsi que la puce de chronométrage. **Pensez aux épingles à nourrice.**

ARTICLE 5 : ANNULATION

*** Annulation de la part d'un participant :**

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ.

Seules les demandes de remboursement adressées à l'organisateur **au plus tard à J-3 avant la date de l'épreuve, accompagnées obligatoirement d'un certificat médical** attestant de l'impossibilité de participer à la course pourront être prises en compte.

Les demandes transmises après ce délai ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Ne seront pas remboursés les coûts de traitement bancaire et frais de service de la plateforme d'inscription.

*** Annulation de la part de l'organisateur :**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, les barrières horaires, les points de ravitaillement, d'interrompre momentanément les courses, d'avancer ou de retarder les départs de courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, de situation sanitaire inadaptée ou de tout risque pour la santé et/ou la sécurité des coureurs et des bénévoles.

⇒ Avant le jour de la course :

En cas d'annulation par l'organisateur, le participant pourra choisir entre le remboursement de son inscription (hors frais bancaires) ou, s'il le souhaite expressément, renoncer à tout ou partie de ce remboursement au profit de l'organisateur.

⇒ Le jour de la course :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre, le départ étant donné.

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Le remboursement ne pourra pas excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, frais de route ou d'hébergement.

Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet, mailing, Facebook.

ARTICLE 6 : MATÉRIELS OBLIGATOIRES - RAVITAILLEMENTS

Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, impliquant du matériel recommandé (Bonnet, collant, gants) et du matériel obligatoire

1/ matériel obligatoire pour les parcours Grande Bambée 44km et Bambée 28km :

- Téléphone portable en état de marche
- Réserve d'eau de 0.5 litre minimum ou boisson énergétique
- Réserve alimentaire (barres énergétiques ou gels)
- Gobelet pour les ravitaillements
- Veste imperméable avec capuche (type goretex) adaptée à sa taille
- Couverture de survie (140cm x 200cm) et sifflet

* **ravitaillements Grande Bambée** (4 ravitaillements solide/liquide : La Frête ; le village ; Pététruy ; Plan de La Jorasse ; et 1 ravitaillement liquide : Torraz)

* **ravitaillements Bambée** (2 ravitaillements solide/liquide : Pététruy et Plan de La Jorasse et 1 ravitaillement liquide : Torraz)

2/ matériel obligatoire pour les parcours Petite Bambée et Bambette :

- Téléphone portable en état de marche
- Réserve d'eau de 0.5 litre minimum ou boisson énergétique fortement conseillée
- Gobelet pour les ravitaillements

* **ravitaillement Petite Bambée** (1 ravitaillement solide/liquide : La Frête)

* **ravitaillement Bambette** (1 ravitaillement liquide : Les Plachaux)

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas en possession du matériel obligatoire et qui ne serait pas assez équipé contre les conditions climatiques.

Ravitaillements hors zone, assistance et chiens non autorisés. Les bâtons sont acceptés sur les 4 distances.

ARTICLE 7 : ABANDON

Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre sa puce au contrôle d'arrivée.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation PC course ou bénévoles.

ARTICLE 8 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard ou dossard non visible ou absence de puce de chronométrage. Les ceintures-porte-dossards sont acceptés sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossards lors des contrôles en course et à l'arrivée.
- Falsification de dossard
- Cession de dossards : aucun transfert de dossard n'est autorisé sauf validation contraire de l'organisateur.
- Retard au départ de la compétition (départ 7h15 Grande Bambée, 8h Bambée, 8h30 Petite Bambée et Bambette le dimanche 30/08/2026)
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détrit : punch power etc.)
- Dépassement des barrières horaires

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

ARTICLE 9 : ACCÈS ET STATIONNEMENTS GRATUITS

Départ devant salle des fêtes au village, vous trouverez des parkings au village :

- en arrivant depuis Flumet, faire 6km et vous arriverez au village de La Giettaz :

1/ parking sur la gauche après le 1^{er} bâtiment (derrière salle des fêtes)

2/ parking à droite place de la mairie + autour de l'église

- en arrivant par le col des Aravis, faire 6km et vous arriverez au village de La Giettaz.

1/ parking à gauche place de la mairie + autour de l'église

2/ parking sur la droite après le 1^{er} bâtiment (derrière salle des fêtes)

- des stationnements supplémentaires seront mis en place selon le nombre de participants sur des parcelles privées, et seront signalisées le jour de la course.

- un service de navette sera mis en place sous réserve des besoins entre les parkings du Plan et de la Giettaz avec signalétique le jour de la course. Renseignements auprès de l'Office de Tourisme.

- restez connectés, l'Office de Tourisme mettra tout en œuvre pour vous proposer une offre de co-voiturage

ARTICLE 10 : SÉCURITÉ

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 11 : ÉTHIQUE

Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal,
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- Vous vous engagez à adopter un comportement éco-citoyen : merci de jeter vos papiers, mégots et autres déchets dans une poubelle et de ne rien jeter dans la nature. Respectez l'environnement et limitez votre impact au maximum.

ARTICLE 12 : PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de La Grande Bambée, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : rgpd@valdarly-montblanc.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

ARTICLE 13 : DROITS À L'IMAGE

En vertu de l'article L333-2 du code du sport, « les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent. »

Les participants sont informés que l'Office du Tourisme du Val d'Arly, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses de La Grande Bambée, peut être conduit à photographier et/ou filmer l'évènement afin de faire la promotion des compétitions futures.

L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme du Val d'Arly, sous réserve :

- qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre
- que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne
- que cette diffusion ne soit pas effectuée à des fins commerciales.

ARTICLE 14 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Assurance AXA N° Police : 4891644504

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et par la signature ci-dessous accepte celui-ci : OUI

FAIT LE : SIGNATURE

Le trail terminé, restons en contact !

Je souhaite recevoir les news de La Grande Bambée

Je souhaite recevoir les news du Val d'Arly

